

## Motion pour la révision du règlement du Conseil communal de Lutry

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Notre actuel règlement du Conseil communal date de 2016. L'expérience acquise au cours des deux dernières législatures a mis en lumière de revoir ou d'adapter certains articles. D'une part, il est apparu à l'usage que plusieurs articles nécessitent des clarifications ou des précisions. D'autre part, certaines dispositions dudit règlement ne semblent plus en phase avec la pratique actuelle et/ou l'évolution des modes de communication et de fonctionnement.

Ainsi, nous soussignés, nous fondant sur l'article 147 du règlement du Conseil communal de Lutry, déposons la présente motion visant à initier une révision du règlement du Conseil communal.

Pour ce faire, nous recommandons, comme le veulent l'usage et le règlement actuel, la formation d'une commission ad hoc chargée d'étudier les diverses propositions de révision, en consultation avec le bureau, les groupes politiques et les commissions permanentes.

Ces travaux doivent viser à présenter un projet au Conseil communal dans un délai d'une année, soit à l'automne 2025, afin qu'en cas d'adoption, celui-ci puisse entrer en vigueur pour la nouvelle législature 2026-2031.

### Conclusion

Par cette motion, nous chargeons le bureau du Conseil de nommer une commission ad hoc chargée de procéder à la révision du règlement du Conseil communal.

Au nom des chef-fes de groupes,

Jean-François Chapuisat



Date : Le 24 octobre 2024

Co-signataires :

Vincent Arlettaz  
Monique Weber-Jobe  
Kilian Duggan  
Axel Kuonen